

DÉLIBÉRATIONS

N° 2024/085/7.4

Feuillet n°



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 septembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Condat sur Vézère, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 2 septembre 2024

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	33
Votants :	37
Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire ADOUX, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Régine ANGLARD, Dominique BOUSQUET, Nicole DUBREUIL RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Dominique DURUY représentée par Gilles COZANET, Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Claude

TURBANT représenté par Betty CHABANE, Mattia TRENTEMONT représenté par Pascale LARUE.

Excusés : Sylviane GRANDCHAMP donne pouvoir à Laurent PELLERIN, Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Bernadette MERLIN, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BARIL, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Jean-Michel LAGORSE, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Coralie DAUBISSE BOYER, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Maud MANIERE, Stéphanie PORTE, Jean-Yves VERGNE. Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD donne pouvoir à Nicole DUBREUIL RAVIDAT.

SECRETARIE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Modification du Règlement d'Intervention des aides aux entreprises

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération N°2023/092/7.4 du Conseil de la CCTHPN en date du 11.09.2023 adoptant sa stratégie de développement économique,

Vu la délibération N°2023/092/7.4 du Conseil de la CCTHPN en date du 11.09.2023 adoptant son règlement d'intervention des aides aux entreprises,

Vu la délibération N°2023/091/7.4 du Conseil de la CCTHPN en date du 11.09.2023 adoptant sa convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine relative à la mise en œuvre du SRDEII et aux aides aux entreprises.

AR Prefecture

024-200041050-20240912-DE2024_085-DE
Reçu le 16/09/2024

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Mme Francine BOURRA, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, **DÉCIDE** :

- **DE MODIFIER** « Chantier 2.5.2 – Encourager la création d'entreprise » de notre règlement d'intervention des aides financières aux entreprises, ceci afin de conditionner une partie de la subvention forfaitaire à de l'investissement, pour la création-reprise selon le tableau ci-dessous.

Chantier 2.5.2 - Encourager la création d'entreprise - En cours de validité						
POLITIQUE	DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BÉNÉFICIAIRES	PLAFOND	INTENSITÉ MAXIMALE DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE	RÉGIME
Économie territoriale	Accompagnement à la création ou la reprise d'entreprise	Aide à l'amorçage	TPE	-	5 000 €	SA 100189 PME 1407/2013 De Minim

Chantier 2.5.2 - Encourager la création d'entreprise - Projet de modification						
POLITIQUE	DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BÉNÉFICIAIRES	PLAFOND	INTENSITÉ MAXIMALE DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE	RÉGIME
Économie territoriale	Accompagnement à la création ou la reprise d'entreprise	Aide à l'amorçage	TPE	Forfaitaire	1 500 €	2023/2831 De Minim
		Aide à l'amorçage sur investissements matériels et immatériels	TPE	3 500 €	100 %	2023/2831 De Minim

- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
 le 12/09/2024

Le Président,
 Dominique BOUSQUET

Terrassonnais
 Communauté de Communes
 58 Avenue Jean Jaurès
 24120 Terrasson-Lavilledieu
 05 53 50 96 10
 Haut Périgord Noir

AR Prefecture

024-200041150-20240912-DE2024_085-DE
 Reçu le 16/09/2024